

1. **Approbation du PV du CSE du 21 juin 2026** pas de remarque : approuvé à l'unanimité à lire sur le site ceamdm.com
2. **Information en vue d'une consultation sur le projet d'évolution du dispositif d'entretien de parcours professionnel (EPP)** application de la loi du 24 octobre 2025 (Article L6315-1), avec une évolution de l'entretien pro vers l'EPP. Obligation de mise en place tous les 4 ans (la Mutuelle propose de rester sur un entretien annuel) et ajout d'un EPP de « mi-carrière » à 45 ans et d'un EPP de « fin de carrière » durant les 2 ans qui précèdent les 60 ans du salarié. Souhaits de mobilité, formations etc. **AVIS CSE à rendre lors de la réunion d'août.**
3. **Information en vue d'une consultation sur le projet d'amélioration du service rendu aux utilisateurs par la Hotline** reporté
4. **Information en vue d'une consultation sur le projet de facturation électronique** application des obligations européennes au 1^{er} septembre 2026 afin de lutter contre la fraude à la TVA (deadline au 1^{er} sept 2027 sinon amende de 15000 €). Il s'agit de choisir une plateforme agréée de traitement des factures. Concernant les sinistres, la direction a choisi **Doxallia** qui travaille avec notamment Pacifica. Pour les frais généraux, nous resterions chez Yooz. 37 K€ pour l'installation mais un coût récurrent très inférieur aux concurrents. **AVIS CSE à rendre lors de la réunion d'août.**
5. **Information en vue d'une consultation sur l'outil de cartographie des processus** plusieurs objectifs : renforcer la performance opérationnelle, développer la vision transverse, sécuriser la transformation du SI, maîtriser les risques, accélérer la transformation de l'entreprise. La direction a choisi l'outil **Bonita** (déjà présent dans notre GAT) notamment car il contient une IA qui sera utile. Pas de coût supplémentaire ! **AVIS CSE à rendre lors de la réunion d'août.**
6. **Consultation du CSE sur le réaménagement du CRC : vote de l'avis** à lire sur le site ceamdm.com
7. **Information sur l'Assemblée Générale des Éditions de la FFMC** baisse générale des ventes de la presse, MotoMag reste le 1^{er} magazine moto généraliste français (35000 exemplaires payés, 80% d'abonnés). Baisses de 14 % du chiffre d'affaires et de 14,9 % des charges. Résultat net 2025 à - 751 k€ (-122k€ en 2024). En accord avec la FFMC, un audit (financier et sur les perspectives d'évolution du journal) est prévu à la rentrée, pour potentiellement transformer le modèle. Informations à suivre en CSE en fin d'année.
8. **Réponse à l'avis du CSE sur le déménagement de la Maison des Motards de Rouen à St Jean du Cardonnay** à lire sur le site ceamdm.com
9. **Réponse à l'avis du CSE sur le déménagement de la Maison des Motards de Limonest à Dardilly** à lire sur le site ceamdm.com
10. **Réponse à l'avis du CSE sur l'évolution de l'organisation des directions commerciales et marketing** à lire sur le site du CSE
11. **Réponse à l'avis du CSE sur l'évolution de l'organisation de la DAI** à lire sur le site ceamdm.com
12. **Réponse à l'avis du CSE sur la création d'une fonction de directeur de cabinet** à lire sur le site ceamdm.com.
- [Arrivée de la personne le 1^{er} septembre 2026](#)
13. **Réponses aux réclamations des élus (sous réserve)** aucune réclamation n'a été déposée ce mois-ci

Pour toute demande de précision ou question concernant le CSE ou le Droit du Travail en général, n'hésitez pas à consulter nos élus FO par tout moyen (mail, teams, SMS, téléphone)

